

FONDATION DE LA GRANDE LOGE
NATIONALE FRANCAISE - INSTITUT
POUR LA PROMOTION DE L'HOMME

**Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et de

Commissariat aux Comptes

29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine

FONDATION DE LA GRANDE LOGE NATIONALE FRANCAISE - INSTITUT POUR LA PROMOTION DE L'HOMME

Fondation
12 rue Christine de Pisan
75017 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025

Au le conseil d'administration de la FONDATION DE LA GRANDE LOGE NATIONALE FRANCAISE - INSTITUT POUR LA PROMOTION DE L'HOMME

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION DE LA GRANDE LOGE NATIONALE FRANCAISE - INSTITUT POUR LA PROMOTION DE L'HOMME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 "*Principes, règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels*" qui expose les incidences du changement de méthode induit par la première application du règlement ANC n°2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 11 juin 2026, à Neuilly-sur-Seine,

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton SAS

Membre français de Grant Thornton International



Christian Bande
Associé

Comptes annuels

Exercice 2025

	Bilan Actif en €	31/12/2025		31/12/2024	
		Brut	Amort/Prov	Net	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles					
Donations temporaires d'usufruit					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Immeubles					
Agencements Installations					
Matériel de bureau et informatique, œuvres d'art		86 500	86 500		
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Titres de participation		2 200 185	145 419	2 054 766	2 163 243
Créances rattachées aux participations		406 485	102 056	304 429	310 334
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Dépôts et cautionnements versés					
Total I		2 693 170	333 975	2 359 195	2 473 577
Actif circulant					
Stocks					
Approvisionnements					
Créances					
Avances versées sur commandes					
Autres créances		48 412		48 412	166 193
Charges constatées d'avance		312		312	733
Valeurs de placement					
Valeurs mobilières de placement		2 459 156		2 459 156	2 040 553
Disponibilités					
Banques et chèques postaux		1 421 858		1 421 858	1 363 022
Caisses					
Total II		3 929 738		3 929 738	3 570 502
Total actif		6 622 908	333 975	6 288 933	6 044 078

Comptes annuels

Exercice 2025

Bilan Passif		31/12/2025	31/12/2024
en €			
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires (dotation initiale)		800 000	800 000
Fonds propres complémentaires		601 000	600 000
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projets de l'entité			
Autres			
Report à nouveau		747 778	744 099
Excédent ou déficit de l'exercice		78 241	4 679
Situation nette		2 227 019	2 148 778
Fonds propres consommables			
Subventions réglementées			
Total I		2 227 019	2 148 778
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs et donations		2 074 439	2 074 439
Fonds dédiés (Programmes)		548 678	390 700
Total II		2 623 116	2 465 139
Provisions			
Provisions pour risques			
Provision pour charges		1 414 225	1 414 225
Total III		1 414 225	1 414 225
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		24 572	15 936
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
Total IV		24 572	15 936
Total passif		6 288 933	6 044 078

Comptes annuels

Exercice 2025

Compte de résultat		31/12/2025	31/12/2024
en €			
Produits			
Produits de tiers financeurs			
Dons manuels		271 428,43	266 765
Mécénats		249 980,00	310 448
Legs, donations et assurances-vie			
Reprises sur amortissements et provisions			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Utilisation des fonds dédiés		298 919,00	254 353
Autres produits			
Produits immobiliers		80 260,22	61 005
Produits de manifestations			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation		900 587,65	892 571
Charges			
Achats d'approvisionnements			
Autres achats et charges externes		151 491,21	159 387
Aides financières versées par l'entité		292 038,49	453 378
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation			
Reports de fonds dédiés		456 896,81	310 375
Autres charges			
Total charges d'exploitation		900 427	923 140
Résultat d'exploitation		161,14	-30 569
Produits financiers			
Intérêts et produits assimilés		70 508,56	82 660
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		8 706	
Total des produits financiers		79 215	82 660
Charges financières			
Intérêts et charges assimilés			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 135	47 411
Total des charges financières		1 135	47 411
Résultat financier		78 080	35 249
Résultat courant		78 241	4 679
Produits exceptionnels			
Total des produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Total des charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel			
Exédent ou déficit		78 241	4 679
En €		78 241,05	4 679,32

Compte d'emploi annuel des ressources

Exercice 2025

Ressources	en €	Exercice 2025	%	Exercice 2024	%
1 - Dons et libéralités reçues					
Dons manuels non affectés					
Dons manuels affectés		521 408	53%	577 213	59%
2 - Legs et donations					
Legs et donations non affectés					
Legs et donations affectés					
3 - Autres produits					
Subventions reçues					
Produits immobiliers		80 260	8%	61 005	6%
Produits de manifestations					
Produits financiers		70 509	7%	82 660	8%
Produits divers					
I - Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat		672 177	69%	720 878	74%
II - Reprises de provisions		8 706	1%		
III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs		298 919	31%	254 353	26%
IV - Variation des fonds dédiés					
V - Insuffisance de ressources de l'exercice					
Total général		979 802	100%	975 231	100%
Emplois					
1 - Missions sociales					
Actions réalisées directement					
Versements à d'autres organismes		292 038	30%	453 378	46%
2 - Frais de recherche de fonds					
3 - Frais de fonctionnement					
Achats et charges externes		151 491	15%	159 387	16%
Dotations aux amortissements des immob.					
I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat		443 529	45%	612 765	63%
II - Dotations aux provisions		1 135	0%	47 411	5%
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées		456 897	47%	310 375	32%
IV - Excédent de ressources de l'exercice		78 241	8%	4 680	0%
Total général		979 802	100%	975 231	100%

Compte de résultat par origine et destination

Exercice 2025

en €				
	Exercice 2025	Dont générosité du public	Exercice 2024	Dont générosité du public
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
Dons manuels	271 428	271 428	266 765	266 765
Legs, donations et assurances-vie				
Mécénat	249 980	249 980	310 448	310 448
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	150 769		143 665	
3 - Subventions et autres concours publics				
4 - Reprises sur provisions et dépréciations	8 706			
5 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	298 919		254 353	
TOTAL	979 802	521 408	975 231	577 213
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales				
1.1 Réalisées en France				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à d'autres organismes agissant en France	252 038		395 566	
Mécénat				
1.2 Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à d'autres organismes agissant à l'étranger	40 000		57 812	
2 - Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.1 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - Frais de fonctionnement	151 491		159 387	
4 - Dotations sur provisions et dépréciations	1 135		47 411	
5 - Impôt sur les bénéfices				
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	456 897		310 375	
TOTAL	901 561		970 551	
EXCEDENT OU DEFICIT	78 241		4 680	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	327 388	327 388	314 825	314 825
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public			3 600	
3 - Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	327 388	327 388	318 425	314 825
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds			3 600	
3 - Contributions volontaires aux frais de fonctionnement				
TOTAL			3 600	

Annexe - Comptes annuels 2025

La Fondation, reconnue d'utilité par décret du 11 décembre 2003, a pour objet social de :

- 1/ Promouvoir le respect de l'être humain et de la dignité personnelle humaine, en France et dans le Monde, en tous domaines et ce, sans distinction d'appartenance ou de croyance philosophique ou religieuse, de race ou de sexe, conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.
- 2/ Secourir les orphelins et les personnes maltraitées ainsi que les populations éprouvées par les catastrophes naturelles ou industrielles majeures.
- 3/ Assister moralement et matériellement les Francs-maçons malades ou dans la détresse ainsi que leurs familles et proches, et notamment dans la participation au financement des études et de l'éducation.
- 4/ Développer et encourager des actions ou des formations spécifiques notamment la formation à l'utilisation d'équipements hospitaliers dans les pays émergents et plus généralement en matière sanitaire et hospitalière.
- 5/ Sauvegarder le patrimoine historique et culturel de la Franc-maçonnerie universelle.

La Fondation n'a aucun personnel salarié à l'exception d'un consultant pour l'animation du réseau des ambassadeurs. Elle fonctionne uniquement grâce à des bénévoles, dont le temps passé n'est pas décompté régulièrement, mais estimé globalement pour l'exercice.

1. Evénements significatifs de l'exercice

L'exercice a été marqué par un tassement du produit des opérations de mécénat d'entreprises, du fait du report de l'étape auvergnate de l'évènement « Golfeurs d'étoiles ».

Pour l'ensemble de ces opérations, les montants figurant en produits sont des montants bruts, les frais d'organisation figurent en charges de fonctionnement.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice ont été établis sur la base des principes de continuité d'exploitation, de permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques et des valeurs actuelles.

A compter du 1er janvier 2025, l'association applique le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le Plan comptable général. Ce règlement introduit notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers.

Conformément à ce règlement, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont établis et présentés selon ces nouvelles dispositions. Ce changement de réglementation comptable n'entraîne aucune modification dans la présentation des résultats de l'exercice précédent.

3. Actif du bilan

Modes et méthodes d'évaluation - notes

3.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur les durées suivantes :

- logiciels : 1 à 3 ans
- immeubles : 20 à 30 ans
- agencements et installations : 5 à 10 ans
- matériel et mobilier de bureau : 1 à 3 ans
- œuvres d'art : néant

Les mouvements de l'exercice se résument comme suit :

Rubrique	Valeur brute	Amortissements ou provisions
Logiciels - Site internet	0	0
Immeubles	0	0
Agencements	0	0
Matériel et mobilier	0	0
Œuvres d'art	0	0
Total	0	0

Les provisions constituées concernent deux tableaux sans valeur marchande provisionnés à 100%.

3.2 Immobilisations financières

3.2.1- Acquisitions de titres

Les titres sont évalués à leur coût de souscription ou à leur valeur d'achat.

3.2.2- Titres reçus en legs ou donation

Lorsque la société possède un bien immobilier avec une réelle valeur de marché, il est procédé à une expertise immobilière et la valeur vénale est substituée à la valeur historique pour l'évaluation des titres de la société.

Dans les autres cas, aucun retraitement de valeurs d'actif n'est opéré et les titres sont évalués sur la base des capitaux propres de la société figurant au dernier bilan clos avant le legs ou la donation.

L'état des titres immobilisés se présente comme suit à la clôture de l'exercice :

Société	Valeur des titres	% détention
SCI CNL	82 692	99,99%
SCI Gaston-Dessaux	1 372 193	99,90%
Immobilier Brie Champagne	300	0,09%
Immobilier de Provence SAS	250 000	33,33%
Immobilier Centre Val de Loire SAS	495 000	83,19%
Total	2.200.185	

L'état des créances immobilisées et des provisions correspondantes se présente comme suit :

Société	Créances rattachées
SCI CNL	406.485
Total	406.485

Des provisions pour dépréciation des titres et créances rattachées sont constituées pour faire face aux risques encourus. Elles sont calculées à partir des derniers comptes annuels des sociétés concernées disponibles un mois avant la réunion du Conseil d'administration qui arrête les comptes annuels de la Fondation.

3.2.3- Provisions sur les titres de sociétés immobilières

Lorsqu'une expertise immobilière a été réalisée lors de l'entrée des titres dans l'actif immobilisé, le différentiel entre la valeur vénale retenue et la valeur nette des titres, calculé lors de l'évaluation d'origine, est conservé en écart d'évaluation pour apprécier les capitaux propres de la société.

Les amortissements des immeubles sont repris pour le calcul des capitaux propres retraités de la société.

Une provision est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à la quote-part de capitaux propres retraités de la société.

3.2.4- Provisions sur les autres titres immobilisés

Une provision est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à la quote-part de capitaux propres de la société.

3.2.5- Provisions sur créances immobilisées

Une provision est constituée lorsqu'un risque de non-recouvrement est identifié.

L'état des provisions sur titres se présente comme suit à la clôture de l'exercice :

Société	Valeur brute	Provisions
SCI CNL	82 692	79.434
Immobilier Centre Val de Loire SAS	495.000	65.985
Total	577.692	145.419

Annexe – Comptes annuels 2025

L'état des provisions sur créances immobilisées se présente comme suit à la clôture de l'exercice :

Société	Valeur brute	Provisions
SCI CNL	406.487	102.056
Total	406.487	102.056

3.3 Actif circulant - Créances

Elles sont entrées à leur valeur nominale et font l'objet d'une appréciation cas par cas. Les échéances des créances se présentent comme suit à la clôture de l'exercice :

Créances	Montant
Créances à moins d'un an	48.412
Créances de 1 à 5 ans	0
Créances à plus de 5 ans	0
Total	48.412

3.4 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

La valeur brute est constituée par le coût d'achat des placements de trésorerie souscrits. Aucune provision pour dépréciation n'a été nécessaire à la fin de l'exercice.

4. Passif du bilan

Modes et méthodes d'évaluation - notes

4.1 Fonds propres

Les réserves proviennent de l'affectation d'une partie de l'excédent des premiers exercices, conformément à la décision du Conseil d'administration.

4.2 Fonds reportés liés aux legs et donations

Ce poste se décompose comme suit, à la clôture de l'exercice :

Origine	Montant
Donation des parts et c/c SCI CNL	590 428
Legs des parts SCI Gaston-Dessaux	1 373 566
Dévolution titres et c/c Immobilière des Flandres	110 445
TOTAL	2 074 439

4.3 Fonds dédiés

Ils enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs ou le Conseil d'administration, à des programmes définis, qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Fonds dédiés	Montant
Montant au début de l'exercice	390.700
Dons affectés perçus au cours de l'exercice	521.408
Subventions accordées au cours de l'exercice	-292.038
Charges sur opérations de mécénat et divers	-69.868
Transferts aux fonds dédiés	156.454
Utilisation des fonds dédiés au cours de l'exercice	298.919
Reports en fonds dédiés en fin d'exercice	- 456.897
Montant à la fin de l'exercice	548.678

4.4 Provisions pour risques et charges

Ce poste totalise 1.414.225 € et se décompose comme suit :

- Provision « Grand Projet » pour 626 725 €
- Provision « Restructuration » pour 537.500 (assure la pérennité du reversement à 100% des fonds collectés)
- Provision « Projet Provence » pour 250.000 € (à reprendre lors de la cession progressive des titres figurant à l'actif du bilan)

4.5 Dettes

Les échéances des dettes se présentent comme suit à la clôture de l'exercice :

Dettes	Montant
Dettes à moins d'un an	24.572
Dettes de 1 à 5 ans	0
Dettes à plus de 5 ans	0
TOTAL	24.572

5. Compte de résultat

Les ratios de l'exercice se présentent comme suit :

Rubriques	Montant	%
Dons et libéralités reçus	271.428	27,70%
Legs et donations	0	
Mécénat	249.980	25,51%
Dons de titres de sociétés immobilières	0	
Utilisation de fonds dédiés	298.919	30,51%
Produits Immobiliers	80.260	8,19%
Produits financiers et divers	70.509	7,20%
Reprises de provisions financières	8.706	0,89%
Reprises de provisions exceptionnelles	0	
Total des produits	979.802	100,00%
Aides financières accordées	292.038	29,80%
Reports en fonds dédiés	456.897	46,63%
Frais de fonctionnement	151.491	15,46%
Dotations aux amortissements et provisions	0	
Provisions financières et exceptionnelles	1.135	0,12%
Total des charges	901.562	92,01%
Excédent de l'exercice	78.241	7,99%

6 – Analyse financière

6.1 Fonds permanents

Il s'agit des fonds propres augmentés des Fonds reportés et des provisions.

Ils totalisent 6.264.361 € à la clôture de l'exercice, contre 6.028.142 € pour l'exercice précédent.

6.2 Fonds de roulement

Il s'élève à 3.905.166 € à la clôture de l'exercice, contre 3.554.565 € à la clôture de l'exercice précédent.

6.3 Capacité d'autofinancement

Cette capacité qui correspond aux moyens financiers internes dégagés pour faire face aux investissements de la fondation atteint 70.670 € au titre de l'exercice, contre 52.090 € pour l'exercice précédent.

Rapport Financier

Exercice 2025

Conformément à l'article 7 des statuts, les comptes annuels de la Fondation vous sont présentés conformément au règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018, actualisé au travers du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022. Ce dernier régit la présentation des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Les comptes annuels couvrent la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. Les principaux éléments de gestion de l'exercice se résument ainsi :

Les dons manuels totalisent 271.428 EUR contre 266.765 EUR pour l'exercice précédent.

Les actions de mécénat ont totalisé 249.980 EUR, contre 310.448 EUR pour l'exercice précédent, en nette diminution en lien avec l'évolution des ressources provenant de l'organisation de tournois de golf et notamment le report du tournoi organisé en Auvergne. Aucun legs n'a été enregistré au cours de l'exercice.

L'utilisation des fonds dédiés totalise 298.919 EUR, contre 254.353 EUR pour l'exercice précédent.

Les produits immobiliers s'élèvent à 80.260 EUR, contre 61.005 EUR pour l'exercice précédent.

Au total, les produits d'exploitation s'élèvent à 900.588 EUR, contre 892.571 EUR pour l'exercice précédent, soit globalement stables par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice incluant l'ensemble des actions s'élèvent à 900.427 EUR, contre 923.140 EUR pour l'exercice précédent. Elles se répartissent comme suit :

Nature des charges	Exercice 2025	Exercice 2024
Honoraires et sous-traitance	79.300	80.036
Gestion des plateformes de dons en ligne	17.509	14.261
Frais de déplacements et de missions	853	3.065
Frais engagés sur mécénat	50.212	59.864
Autres frais de gestion	3.617	2.161
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Sous total frais de fonctionnement	151.491	159.387
Aides financières accordées par la Fondation	292.039	453.378
Reports en fonds dédiés	456.897	310.375
Total des charges de l'exercice	900.427	923.140

Le résultat d'exploitation s'élève à +161 EUR, contre -30.569 EUR pour l'exercice précédent.

Le résultat financier totalise +78.080 EUR, contre +35.249 EUR pour l'exercice précédent, cette évolution provenant notamment d'une reprise nette sur provisions sur titres de participation et créances immobilisées à hauteur de 7.571 EUR, à comparer avec une dotation nette de 47.411 EUR pour l'exercice précédent, l'évolution résiduelle étant la conséquence de la baisse des taux de rémunération des placements financiers.

Tout comme pour l'exercice précédent il n'y a pas de résultat exceptionnel.

L'excédent net de l'exercice s'établit en conséquence à 78,241.05 EUR, contre 4.679.32 EUR pour l'exercice précédent.

Il est proposé au conseil d'administration d'affecter cet excédent de la façon suivante :

- Réserves statutaires : 10.000,00 EUR
- Report à nouveau : 68.240,05 EUR



Henry SIDERY
Trésorier

FONDATION DE LA GRANDE LOGE
NATIONALE FRANCAISE INSTITUT
POUR LA PROMOTION DE L'HOMME

Rapport spécial du Commissaire aux
Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et de

Commissariat aux Comptes

29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine

**FONDATION DE LA GRANDE LOGE NATIONALE FRANCAISE - INSTITUT POUR
LA PROMOTION DE L'HOMME**

Fondation
12 rue Christine de Pisan
75017 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

A conseil d'administration,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le 11 juin 2026, à Neuilly-sur-Seine,

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton SAS
Membre français de Grant Thornton International



Christian Bande
Associé